



Présidente association loi 1901

Par **Noé73**, le **18/09/2019** à **14:01**

Bonjour une personne se présentant pour être élue en tant que présidente d'une association doit-elle avoir un casier judiciaire vierge ? Merci

Par **morobar**, le **18/09/2019** à **17:47**

Bonjour,

Non.

Mais certaines condamnations peuvent interdire des activités sensibles.

Sauf si les statuts de l'association le prévoient, il n'est pas possible de demander la fourniture d'un bulletin au candidat.